

LE MOT DU MAIRE

Mesdames Messieurs Chers amis

C'est avec grand plaisir que je vous accueillais les années précédentes pour la traditionnelle cérémonie de vœux, moment privilégié de partage et de convivialité.

Mais pour 2016 un triste événement est venu marquer ce début d'année, avec le décès brutal et injuste de Sylvain Aguesse, événement qui nous a amené à annuler ces vœux par respect et solidarité avec son épouse Rachel membre de notre conseil municipal.

Au nom du conseil municipal, je tiens à renouveler mes sincères condoléances à Rachel et à sa famille, ainsi qu'aux familles de tous ceux qui nous ont quittés cette année.

Si chaque année est marquée, à l'image de la vie, par des perspectives et par des événements heureux ou malheureux, l'année 2015 restera à jamais dans nos mémoires avec les actes terroristes du 07 janvier, et ceux du 13 novembre dernier.

Ces terribles événements doivent nous rappeler quelles doivent être nos priorités.

Je tiens à renouveler ce que j'exprimais déjà en 2015, toutes les idéologies extrémistes, d'où qu'elles viennent, doivent être condamnées, car elles ne peuvent mener qu'au chaos.

Aujourd'hui nos vœux prennent une autre dimension. Ce sont des vœux pour la paix, la démocratie, la liberté d'expression pour le respect des droits humains et la justice pour tous.

Il nous faut vivre et continuer à vivre, nous battre à tous les niveaux qui dépendent plus ou moins de chacun d'entre nous en tant que citoyens ou acteurs du quotidien, et le faire dans un esprit de rassemblement en privilégiant ce qui unit pour un mieux vivre ensemble.

Mais cette démarche doit être conduite dans le strict respect des valeurs de la république avec un fonctionnement rigoureux de notre société.

Albert Jacquard a dit que « Désormais la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la terre », il parlait bien entendu de l'avenir de l'humanité toute entière. Cette citation trouve aujourd'hui sa pleine dimension.

Je dirais qu'à notre échelle la solidarité est aussi essentielle dans notre commune, nous devons être à l'écoute et apporter notre aide à tous ceux qui en ont besoin.

Chacun d'entre nous doit être le garant du « bien vivre ensemble dans notre commune » et chacun est responsable individuellement de la qualité de notre environnement et du milieu où l'on vit.

Soyons attentifs afin de préserver cette qualité de vie qui nous est chère.

L'équipe municipale, élus et salariés, essaie au quotidien, en fonction de sa disponibilité et des contraintes existantes, d'apporter sa contribution à ce mieux vivre et je l'en remercie très sincèrement.

Je tiens à cette occasion à renouveler également mes remerciements aux associations qui proposent des activités et des manifestations toujours plus nombreuses et dynamiques permettant de bonifier ce lien social indispensable à la vie de notre commune et de ses habitants.

Je profite de cet édit pour souhaiter également la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui viennent conforter la richesse humaine de notre village et nombreux sont ceux qui apprécient particulièrement le « Bien Vivre » à Faux.

Je ne saurai oublier, par une pensée particulière, tous ceux qui souffrent de maladie ou qui éprouvent des difficultés matérielles.

La crise actuelle, que traverse notre pays, mais aussi l'évolution du monde dans lequel nous vivons va nous obliger à être particulièrement attentifs aux choix que nous serons amenés à prendre pour notre avenir et celui de nos enfants.

Nous allons être amenés à prendre un certain nombre de décisions, pour continuer à assurer la stabilité de la fiscalité sur nos prévisions budgétaires, comme pour les années précédentes, avec notamment la neutralisation de l'augmentation des taux de la communauté de communes.

Les projets que nous portons, notamment sur le site de Canguilhem, devraient nous aider à gagner en indépendance financière tout en ayant une démarche particulièrement louable en matière de production d'énergie et de formation à la sécurité pour les jeunes.

Ces vœux à la population sont particuliers, mais ils sont traditionnellement l'occasion de faire un bilan sur l'ensemble du travail et des réalisations du conseil municipal sur l'année précédente.

Avec 11 réunions du conseil municipal plusieurs réunions de travail des commissions, et nos participations au sein des collectivités dont nous sommes membres, nous avons pu finaliser :

Pour la Salle des associations :

- *Installation d'un WC public avec accès handicapés avec raccordement et accès.*

Pour le Stade municipal :

- *Installation d'un vestiaire arbitre avec raccordement et accès.*

Pour le Cimetière :

- *Finition des travaux de création du parking avec terrassement et plantations.*
- *Réalisation d'un nouvel agrandissement avec implantation paysagère.*

Pour le lavoir et des murs mitoyens :

- *Rénovation complète du lavoir et des murs mitoyens .*

Pour le Site de Canguilhem :

- *Dépollution du site avec enlèvement de plus de 15 tonnes de plomb ,*
- *Dépollution du site avec enlèvement de plus de 50 tonnes de pneus,*
- *Signature d'une troisième convention de formation à la sécurité pour les jeunes, avec Extrême sécurité, qui intervient en partenariat avec le groupe assurance Pacifica du crédit agricole,*
- *Finalisation du dossier d'autorisation de défrichement,*
- *Finalisation du dossier de permis de construire avec enquête publique ,*
- *Désignation du projet de centrale solaire photovoltaïque comme lauréat de l'appel d'offres CRE 3,*
- *Désignation de notre projet pour l'aménagement du belvédère comme lauréat de l'appel d'offre TEPCV.*

Pour le Réseau routier :

- *Une enveloppe financière importante a été affectée à l'ensemble du réseau communal en réfection et entretien.*

Pour l'équipement de nos agents :

- *Achat d'une tondeuse débroussailleuse.*

L'équipe municipale a continué également son travail d'étude et de faisabilité sur plusieurs dossiers :

- Finalisation du dossier numérotation des rues en collaboration avec les services de la poste et dépôt du dossier de financement,
- Poursuite du déploiement des poteaux incendie conformément au plan validé par le SDIS, sur la commune,
- Finalisation et accord de la révision de la carte communale pour accompagner le développement d'un équipement touristique sur la commune,
- Un droit de préemption a été mis en œuvre pour sécuriser le devenir d'un bâtiment que la commune souhaite conserver à des fins commerciales,
- Achats de deux parcelles de foncier, dont une parcelle reçue par donation pour l'euro symbolique.

D'autres dossiers ont été mis à l'étude, et l'équipe comme les années précédentes, s'est fortement impliquée dans les différentes structures territoriales pour faire évoluer les dossiers et les chantiers en faveur de la commune avec notamment.

Au sein de la communauté de communes Portes Sud Périgord :

- Ouverture d'une troisième classe accueillie dans le bâtiment « Préfabriqué » associatif, avec des investissements sanitaires et équipements, sachant que par ailleurs le remplacement des menuiseries sur le bâtiment scolaire continue.
- Travaux d'entretien sur le réseau routier intercommunal.

Au sein du syndicat départemental d'énergie :

- Le chantier « les montets », est terminé,
- Le chantier Les Galis avec renforcement, enfouissement fils nus et amélioration de l'éclairage public est en voie d'achèvement,
- La sortie du bourg vers Beaumont avec suppression fils nus, enfouissement des réseaux et amélioration de l'éclairage public a pris du retard.

Nous allons poursuivre en 2016, sur des actions visant à améliorer le cadre de vie, les services aux habitants et les ressources financières de notre commune.

Je tiens à remercier tous ceux qui œuvrent au sein de la commune, professionnels, agriculteurs, particuliers, et associations pour donner à notre village une image qui se bonifie tous les jours.

Chacun d'entre nous peut et doit être acteur et responsable de cette amélioration au quotidien.

Le bien vivre ensemble, la solidarité, la qualité du lien social qui se tisse quotidiennement, doivent être des éléments forts de motivation.

La municipalité va poursuivre son engagement pour le développement de la commune au service des habitants pour un mieux vivre ensemble ; malgré les nombreuses difficultés et contraintes que nous rencontrons, et c'est avec vous que les défis futurs pourront être relevés.

Je tiens à vous souhaiter une nouvelle fois une belle et heureuse année 2016

Le Maire
Alain Legal

A stylized black ink signature of Alain Legal, written over a horizontal line that represents a piece of paper with a staple on the left.

Temps fort de la Commune
**« Signature de la convention des territoires à énergie positive pour le projet
d'aménagement du belvédère adossé au parc photovoltaïque présenté par la Commune
de FAUX »**



*Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie,*

Prie Monsieur Alain LEGAL

*de lui faire le plaisir de venir assister à la signature
des conventions des territoires à énergie positive
qui sera suivie d'un déjeuner
au ministère - 244 boulevard St Germain à Paris VIIe*

Le mercredi 18 novembre 2015 à 12h00



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2015

Le huit décembre deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : AUBUS Sylvain, DUBUC Bernard.

Absente, excusée : BOILLIN Françoise.

Monsieur Christophe DECONINCK a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Assainissement collectif ; mise en concurrence pour l'hydro curage,
- 2) Personnel communal ; détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle,
- 3) Renouvellement du contrat CNP pour 2016,
- 4) Avenant au contrat d'assurance,
- 5) Création de deux emplois d'agents recenseurs,
- 6) Révision des conditions de location de la salle des fêtes, des tables et des chaises,
- 7) Schéma de coopération intercommunale – proposition n° 25, décision finale,
- 8) Indemnité de conseils et de budget du Trésorier,
- 9) Convention avec la DDT pour l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol,
- 10) COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PERIGORD ; compétences nouvelles,
- 11) Validation pour l'achat des barnums, tables et chaises, remorque, sono compacte,
- 12) Commande d'abri pour les délégués au stade,
- 13) Autorisation pour solliciter les demandes de subvention du CITY STADE,
- 14) Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 3 Novembre 2015, à l'unanimité.

1 – Assainissement collectif ; mise en concurrence pour l'hydrocurage

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'hydrocurage des canalisations du réseau d'assainissement collectif du Bourg de FAUX pour le bon fonctionnement du système ; il y déjà des phénomènes ponctuels de saturation au niveau du dégrilleur à la station d'épuration. Ce nettoyage sera fait par tiers chaque année et sur 3 ans.

Une première phase a déjà été faite lors de la mise en service du réseau ; à ce moment-là, nous avons sollicité une entreprise de MALEMORT en Corrèze.

La Commune gérant l'assainissement collectif avec l'aide du SATESE, service spécialisé de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE, organisme avec lequel elle a passé une convention. Dans ce cadre, le SATESE nous a communiqué un modèle de cahier des charges ainsi que les coordonnées de trois entreprises du secteur, spécialisées dans ce genre de travail ; il s'agit de

- CANTIRAN à EYMET,
- SARP Sud Ouest de BERGERAC,
- VEOLIA de BERGERAC

Monsieur le Maire ajoute que la dépense sera affectée au budget annexe en 2016, budget sur lequel il devient nécessaire de procéder à des ajustements de tarifs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en concurrence les trois entreprises, à l'unanimité.

2 – Personnel communal ; détermination des critères d'évaluation de la valeur professionnelle

Monsieur le Maire explique aux élus qu'à compter de 2015, la notation des agents des collectivités locales est remplacée par un entretien professionnel avec le supérieur hiérarchique. Il précise qu'il applique cette méthode depuis le début de son mandat

Cet entretien permet de faire le point sur la carrière, les résultats professionnels, les objectifs assignés, la manière de servir, les acquis de l'expérience, les capacités, les besoins de formation et les perspectives d'évolution de l'agent.

Pour cela, le CENTRE de GESTION de la DORDOGNE met à notre disposition une documentation et des fiches.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mener l'entretien professionnel, à l'unanimité.

3 – Renouvellement du contrat CNP pour 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de groupe C.N.P Assurance pour l'année 2016, relatif au risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents.

Ce contrat de groupe, relayé par le CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE, est renouvelable chaque année. Il s'applique à tous les agents titulaires de la Commune de FAUX.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de groupe C.N.P Assurance.

4 - Avenant au contrat d'assurance

Suite à l'ouverture de la 3^e classe dans l'une des salles des associations, nous avons transféré à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD l'usage de celle-ci ainsi que du préau, comme pour le reste des bâtiments concernés par l'exercice de la compétence scolaire.

La COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, prend en charge l'assurance de ce bâtiment en tant qu'occupant. Le contrat d'assurance de la commune doit être revu en ce sens.

Un avenant a été rédigé par GROUPAMA Assurance ; la cotisation annuelle est réduite à 3 6381,62 € TTC.

Le Conseil Municipal valide l'avenant au contrat d'assurance GROUPAMA.

5 - Création de deux emplois d'agents recenseurs

Monsieur le Maire annonce aux élus que le recensement de la population se déroulera entre le 21 Janvier et le 20 Février 2016 ; pour cela, nous devons recruter deux agents recenseurs.

Le travail du recensement se fait du 20 janvier au 21 février 2016, toutefois avant ces dates les agents recenseurs doivent participer à des formations leur expliquant la tâche qui leur est assignée.

Cette année, le recensement de la population peut se faire par internet.

Il est très important car, les résultats du comptage des habitants d'une commune influent sur le montant des dotations versées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager deux agents recenseurs.

6 – Révision des conditions de location de la salle des fêtes, des tables et des chaises

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Emmanuel ROMERO, Adjoint en charge des relations avec les associations.

Monsieur Emmanuel ROMERO explique que la commission en charge du dossier souhaite appliquer une tarification de la location du matériel et des salles communales équitable et juste pour les particuliers et pour les associations. Elle a gardé une ligne de conduite de soutien fort aux associations sans les déresponsabiliser.

La Commission propose les tarifs suivants ;

La Commission propose les tarifs suivants :

LOCATION de la Salle des fêtes				
Uniquement aux administrés et associations de la commune de FAUX	TOUTE L'ANNÉE			Caution
Particuliers	100 €			200 €
Associations	Quelle que soit la nature de la manifestation ou la raison de l'utilisation 20 €			
LOCATION des tables et des chaises				
Uniquement aux administrés et associations de la commune de FAUX	TOUTE L'ANNÉE particuliers		TOUTE L'ANNÉE associations	
Chaises	Par lots de 10	5 €	20 € le lot quelle que soit la quantité louée.	160 € Quelle que soit la quantité louée
Caution	20 € retenus par chaise endommagée.		20 € retenus par chaise endommagée.	
Tables	A l'unité	5 €		
Caution	60 € retenus par table endommagée.		60 € retenus par table endommagée.	

La Salle des fêtes de FAUX est très souvent utilisée, les tables et les chaises aussi ; le Conseil Municipal a décidé précédemment qu'elles soient réservées aux associations et particuliers de FAUX.

Une discussion s'engage sur l'attribution éventuelle de la salle des fêtes à une association extérieure pour une manifestation et une assemblée générale ; Monsieur le Maire répond que la Mairie devra sûrement traiter des cas particuliers comme ceux-ci.

Monsieur le Maire spécifie que la Commune a investi des sommes importantes pour le chauffage, la chambre froide, les tables et chaises récentes ; tout cela représente un confort non négligeable en rapport aux tarifs pratiqués.

Les Assemblées Générales des associations pourront avoir lieu dans la salle des associations, non payante.

La Commune se réserve la possibilité dans le cas où la salle des fêtes, louée la semaine, n'est pas rendue propre, de faire procéder à un nettoyage le vendredi.

Le nouveau tarif est applicable au 1^{er} Janvier 2016.

Le Conseil Municipal approuve les propositions de la Commission Relation avec les Associations à l'unanimité.

7 - Schéma de coopération intercommunale – proposition n° 25, décision finale

Monsieur le Maire indique que ce sujet a été discuté lors de la séance du 3 Novembre dernier au cours de laquelle un délai de réflexion a été demandé afin d'examiner la situation financière des 4 syndicats d'eau à regrouper.

Il rappelle que la Commune de FAUX est concernée par la proposition N° 25 correspondant à la fusion des quatre Syndicats d'Alimentation en Eau Potable de MONESTIER, SIGOULÈS, EYMET et ISSIGEAC.

La situation financière de l'ensemble est satisfaisante, ces syndicats sont peu endettés. Monsieur Patrick DUMON, délégué SIAEP d'ISSIGEAC, donne quelques informations complémentaires sur leur fonctionnement. A terme, les tarifs de vente de l'eau seront les mêmes sur l'ensemble du territoire.

Les élus se demandent quel sera le devenir de ce nouveau syndicat.

Le Conseil Municipal se prononce par, 3 voix contre, 7 abstentions, 1 voix pour.

8 – Indemnité de conseils et de budget du Trésorier

Comme chaque année, nous venons de recevoir le décompte des indemnités de conseil et de budgets à verser à notre Receveur Municipal, Madame JACQUET.

Cette indemnité la rétribue pour l'aide qu'elle apporte à la Commune dans la préparation des budgets et la tenue des comptes. Le barème de calcul tient compte du montant des dépenses ; ce qui donne pour 2015, 386,18 € pour l'indemnité de conseil et 30,49 € pour l'indemnité de Budget.

Au sujet des finances de fin d'année, Monsieur le Maire indique qu'il y a un léger dépassement de crédits au chapitre des frais de personnel, il propose de réaliser l'écriture comptable suivante ;

Dépenses de fonctionnement

-Article 6413. Personnel non titulaire PLUS 1 000 €

-Article 6615 Intérêts d'emprunts PLUS 100 €

-Article 61523 Entretien des voies et réseaux MOINS 1 100 €.

Pour le reste des comptes le résultat est globalement satisfaisant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du versement de l'indemnité de conseils et de budget à Madame la Perceptrice et du virement de crédits.

9 – Convention avec la DDT pour l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol

Suite au vote de la loi NOTRe il y a transfert de la compétence « instruction des documents d'urbanisme » aux Communautés de Communes dont le nombre d'habitants est supérieur à 10.000.

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord ayant un nombre d'habitants inférieur n'est pas concernée pour l'instant.

Cependant du fait de la révision de la Carte Communale des Sols de FAUX, il est nécessaire de formaliser une convention avec les services de la DDT, ses services restent mais se réduisent, et il y a transfert de responsabilité. Les autorisations d'urbanisme délivrées jusqu'à présent au nom de l'Etat sont maintenant délivrées au nom du Maire ; ce qui engage la responsabilité de la Commune et du Maire.

De ce fait, l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme suivantes incombe à la Commune de FAUX ;

-Permis de construire,

-Permis de démolir,

-Permis d'aménager,

-Certificats d'Urbanisme, déclarations préalables,

Nous pouvons tout de même conserver l'aide des services de la DIRECTION DEPARTEMENTALE des TERRITOIRES pour l'instruction de ces dossiers par le biais de cette convention, applicable à compter du 1^{er} Janvier 2016 ; cette aide des services de l'Etat reste gratuite.

Ladite convention nous permet de fonctionner comme auparavant. Seuls les certificats d'urbanisme d'information(a) doivent être instruits par la Mairie, et ce à compter du 1^{er} Juillet 2016.

Monsieur le Maire précise que l'instruction de l'urbanisme est déjà une tâche très lourde pour le secrétariat, telle qu'elle se fait actuellement, et qu'il s'agit d'un nouveau transfert de tâches vers les collectivités.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention avec la DDT, à l'unanimité.

10- COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PERIGORD ; compétences nouvelles

Lors du conseil communautaire du 30 Novembre 2015, la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD a voté la mise à niveau des compétences des deux anciennes Communautés ; celle du Pays Issigeacois et celle de Vals et Coteaux d'Eymet. Les deux communautés d'origine fonctionnaient avec des compétences différentes et y étaient autorisées jusqu'au 31 Décembre 2015.

Il incombe à la communauté de communes de :

- Proposer les nouvelles compétences exercées sur l'ensemble du territoire à partir du 01 Janvier 2016, à soumettre aux Communes membres de la CCPSP.
- Définir la manière d'exercer ces compétences au travers de la définition de l'intérêt communautaire

Après un travail important des différentes commissions, le comité syndical a validé les compétences suivantes ;

1 – COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.1 Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace communautaire par la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale
- Elaboration et révision du PLUI
- Elaboration et révision des cartes communales.

1.2. Développement économique

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

1.3. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2 - COMPETENCES OPTIONNELLES

- 2.1 : Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire
- 2.2 : Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
- 2.3 : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- 2.4 : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - écoles maternelles et primaires
 - activités périscolaires d'intérêt communautaire
 - cantines et restauration scolaire
 - transport scolaire (Compétence exercée seulement jusqu'à la mise en place, par la Région, d'une nouvelle organisation des transports scolaires, pour lesquels elle est compétente depuis la loi du 07 août 2015. Au plus tard, jusqu'au 1^{er} septembre 2017).
- 2.5 : Action sociale d'intérêt communautaire
- 2.6.: Assainissement d'Intérêt communautaire
- 2.7 : Création et gestion de maisons de services au public
- 2.8 : Aménagement numérique : établissement et exploitation sur le territoire communautaire des infrastructures et des réseaux de télécommunications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT.

CONVENTIONS :

Une maîtrise d'ouvrage déléguée pourra être confiée à la communauté de communes sur toutes les opérations de nature à intéresser tout ou partie de son territoire selon la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée et conformément à son objet social.

La communauté de communes pourra réaliser des prestations de services, à titre accessoire, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-58 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il est maintenant demandé aux Communes adhérentes de se prononcer. Pour notre territoire, le seul changement est qu'il ne pourra plus se faire de nouvelles Cartes Communales des Sols ; seul un PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL est applicable.

Le Conseil Municipal valide les nouvelles compétences de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, à l'unanimité.

11- Validation pour l'achat des barnums, tables et chaises, remorque, sono compacte

Monsieur Emmanuel ROMERO présente les devis des entreprises questionnées spécialistes dans ce genre de matériel ; il propose plusieurs possibilités.

Plusieurs solutions sont envisageables :

SOLUTION 1		SOLUTION 2	
2 tentes de 6m x 12m x 3,05 m Disponibles début février 2016	2 x 1 412 € ttc 2 824 € TTC	2 tentes de réception 6m x 14 m x 3,05m	2 x 1 499 € TTC 2 998 € TTC
1 barnum pack murs blanc 3m x 3 m Gamme Alu Pro 55 mm	899 € TTC	1 barnum pack murs blanc 3m x 3 m Gamme Alu Pro 55 mm	899 € TTC
1 barnum sans mur blanc Gamme Alu Pro 55 mm	590 € TTC	1 barnum sans mur blanc Gamme Alu Pro 55 mm	590 € TTC
20 sangles de 4 m à cliquet avec crochets	20 x 11,90 238,00 €	20 sangles de 4 m à cliquet avec crochets	20 x 11,90 238,00 €
Frais de port	405,00 €	Frais de port	440,00 €
Remise HT	206,50 €	Remise HT	215,21 €
TOTAL A PAYER	4 708,20 € TTC		4 906,75 € TTC

Après échange, le Conseil se prononce sur le principe de l'achat de deux tentes (de 6 m x 14 m ainsi que sur l'achat de 6 tables, 36 chaises supplémentaires, d'une remorque afin de transporter les barnums et d'une sono compacte

Monsieur le Maire va essayer de trouver des aides au financement de la remorque et de la sono.

Le coût, des 6 Tables et 36 chaises, est évalué à 1 500 € hors taxes.

L'opération d'achat des barnums et de la remorque va se faire au travers d'une subvention que la Commune versera au COMITÉ des FETES de FAUX, bénéficiaire d'une aide du crédit agricole Charente Périgord, pour cet achat pour le compte des associations de la Commune.

Le conseil Municipal valide ces achats, à l'unanimité

12- Commande d'un abri pour les délégués au stade

Lors de la commande des travaux nécessaires pour l'homologation du stade, l'achat d'un banc avec abri pour les délégués a été oublié, il faut le faire maintenant.

Le coût est de 400 € environ,

Le conseil Municipal valide cet achat, à l'unanimité.

13- Autorisation pour solliciter les demandes de subvention du CITY STADE

Le projet de création d'un city stade commence à prendre forme ; il peut recevoir des subventions de la part du CONSEIL GENERAL, de la PREFECTURE par la DETR de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, et la RESERVE PARLEMENTAIRE.

Une première étude situe le montant des travaux à 82 874,87 €

Une étude complémentaire sera demandée à l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE.

Un city stade multi activités, constitue un équipement intéressant pour les enfants de la commune, pour les activités périscolaires de l'Ecole et les jeunes du club de football.

Le conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions, à l'unanimité.

14 - Achat de bacs à roulettes

Monsieur le, Maire présente les offres de deux entreprises pour la fourniture de bac à roulettes, dont voici le détail ;

Société	Prix TTC	délai de livraison	Remarques
SECAF- 38150 ASSIEU	762,30	2 à 3 semaines	garantie 5 ans
CITEC - 71108 CHALONS sur MARNE	968,40	7 semaines	garantie 5 ans
PLASTIC OMNIUM - 33600 PESSAC			n'a pu être consulté (adresse changée)

La Société SECAF étant la mieux disant est retenue. Il sera en plus commandé 2 bacs collectifs.

A titre d'information, Monsieur le Maire signale qu'à l'avenir, la collecte des sacs va évoluer, une étude est en cours par le SMBGD.

14- Questions diverses

Aire de Covoiturage

La commission désenclavement du Comité de Développement du PAYS du GRAND BERGERACOIS et COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE a souhaité faire un état des lieux des sites de covoiturage sur le secteur du PGB (très peu de sites officiels -Eymet- plusieurs sauvages sur Bergerac-Desmartis, Leclerc) et recenser les communes prêtes à s'engager dans la mise en place d'une aire de covoiturage simple.

Ce type de site est constitué d'un simple panneau matérialisant l'endroit prévu pour laisser son véhicule.

L'achat des panneaux sera mutualisé au niveau de la CAB

Il est évoqué la possibilité de positionner Faux comme site de covoiturage, le coût pour FAUX devrait être d'environ 120 €.

Il pourrait être complété par la pose d'un emplacement vélo.

Cette aire une fois créée sera référencée sur les sites de covoiturage.

Une réponse est attendue pour la prochaine réunion de cette commission ; le 15 Décembre 2015.

Le lieu de pose envisagé est sur la place du foirail mais il serait peut être intéressant de jumeler la borne de recharge électrique prévue sur FAUX et l'aire de covoiturage

Les élus donnent leur accord sur le principe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45

LA VIE MUNICIPALE

NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur GAUTHIER Lucas au lieu-dit « Les Gallis » à FAUX

Madame MOYNET Jeanine « Route de Lajasse » à FAUX

Madame MILLING Clare et ses enfants **Finn et India**, au lieu –dit « Les Fargues » à FAUX

*Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire connaître à la MAIRIE et aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès leur arrivée dans notre village.
Merci d'avance.*

NAISSANCE



THEAUX Myron, né le 2 Février 2016 à Bergerac,
fils de Marina GIRAUDON et Philippe THEAUX.

Félicitations aux heureux parents

DÉCÈS

Mme FAUGERE Marie, Reine épouse BOISSERIE est décédée à l'âge
de 90 ans, le 6 décembre 2015

Monsieur Sylvain AGUESSE, est décédé à Faux, à l'âge de 43 ans, le 2
Janvier 2016

Nous présentons à la famille nos plus sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

La disparition tragique de Sylvain AGUESSE a provoqué au sein de notre commune un élan de sympathie hors du commun.

Rachel son épouse, ses trois enfants Sarah Héloïse Rémi ainsi que Babette et Philippe ont été extrêmement touchés par tous ces gestes de soutien.

Merci à tous ceux qui aimaient bien Sylvain.

De la part de la famille

LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :
Lundis – Mercredis - Vendredis,
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,
Les après-midi,
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

MARCHÉ du VENDREDI

Celui-ci a lieu sur la Place du Foirail
Partie goudronnée,
Tous les vendredis ma
De 9 h à 12 h 30.



LE RAMASSAGE DES POUBELLES

est effectué le **Lundi matin**
Et le jeudi matin en période estivale
(juillet-août)

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Depuis le 1^{er} janvier 2016, de nouveaux horaires pour les déchèteries du bergeracois sont mis en service.

Veuillez les trouver ci-dessous :

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac		Saint Pierre d'Eyraud		Issigeac		Sigoulès	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h			9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :

- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule,
- d'un justificatif de domicile.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

Téléphone/FAX : 05.53.73.34.46

PERMANENCES

Mme IMBERT ASSISTANTE SOCIALE de la
Direction Départementale de la Solidarité et de
la Prévention tient une permanence

Le **Jeudi**, à partir de 9 heures 30,
sur rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,
☎ 05.53.58.75.95 (ou bien les autres jours
05.53.02.06.10).



M.S.A

sur rendez-vous par téléphone au
08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC

C.I.A.S d'ISSIGEAC (Aides ménagères)

Permanences ouverture au public
mardi – jeudi – vendredi de 9h à 12h
Prendre rendez-vous pour les autres jours de la
semaine

☎ 05.53.58.70.90.
21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

C.I.A.S d'EYMET

☎ 05.53.22.98.16

S.S.I.A.D

Route d'Eymet à ISSIGEAC
Permanence administrative le jeudi
de 15 h à 16 h 30,
☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

tous les jours de 8h30 à 16 30
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ 05.53.35.60.00.

3646

INFO DROITS

Information juridique gratuite
(Famille, contrats, travail, pénal, procédures)
au Centre Intercommunal d'Action Sociale de
LALINDE, 2, Rue Péchaud.
Le 4^{ème} jeudi du mois
de 14h à 16h
☎ 05.53.35.34.03.



CARSAT

du lundi au vendredi
de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,
1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ **3960 ou 09.71.10.39.60**

Numéro unique pour l'Aquitaine
05.47.56.92.19

Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –
Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ **0 820 200 189 du lundi au vendredi**
de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et
d'Information des Femmes et de la Famille)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à
BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Monsieur J.M. TRICHET, que vous pouvez
joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de
BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au
05.53.73.24.77.

Jour de permanence : chaque 3^{ème} jeudi du mois
partir de Janvier 2015

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie
EYMET : de 14h00 à 17h00 en Communauté de
communes.

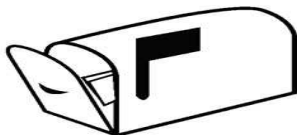
LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes
et de la famille, fédération des
consommateurs, protection judiciaire de la
jeunesse, aide aux victimes, conciliateur,
médiation familiale

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les
professionnels du domaine juridique.



BOITES AUX LETTRES

Nous prions nos habitants de bien vouloir indiquer leur(s) nom(s) et prénom sur la **boîte aux lettres**. Ceci permettra de faciliter la distribution du Tambourinaire, la distribution du courrier du facteur, ainsi que le travail de numérotation des rues de la Municipalité.
Merci pour votre collaboration.



RECENSEMENT
de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

Les opérations du recensement de la population se dérouleront sur la commune de FAUX entre le 21 janvier et le 20 février 2016. C'est une procédure importante pour l'avenir de notre village.

Nos deux agents recenseurs sont Mesdames Dasolina MAZEAU et Marie-Paule BLANC.

Elles se présenteront chez vous entre ces deux dates ; nous vous invitons à leur réserver le meilleur accueil
Et nous vous en remercions par avance.

NOUVEAU A FAUX - BORNE RELAIS Collecte des textiles

Depuis le mois de février une borne Relais a été installée « Place du Foirail » à côté de l'abri de bus de FAUX.

Adoptez les bons réflexes !

Vous pouvez déposer dans les conteneurs du Relais de petits sacs, remplis de vêtements et linge de maison, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures).

Afin de préserver la qualité de vos dons et leur assurer une seconde vie, nous vous remercions de respecter quelques consignes :

- Utiliser des sacs de 50 Litres maximum (afin qu'ils puissent entrer dans les conteneurs).
- Veiller à toujours **bien fermer** ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les vêtements en vrac ou dans des cartons).
- Donner des vêtements propres et secs. Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisies ne sont pas recyclables.
- Attacher les chaussures par paires.
- Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être volés ou abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.

Pas de recyclage matière possible pour les K-way, les cirés, les chaussures, la petite maroquinerie et les jouets. Ils doivent être en bon état ou facilement réparables.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer vos dons au Relais le plus proche. Pour de grandes quantités, nous passons à domicile.

Inscription et demande d'allocation en ligne

Depuis 2012, Pôle emploi a engagé de nombreuses évolutions dans son offre de services pour offrir aux demandeurs d'emploi et aux entreprises une plus grande personnalisation dans leur accompagnement. Pour aller plus loin, Pôle emploi simplifie les démarches d'inscription des demandeurs d'emploi et renforce leur suivi avec des actions ciblées et personnalisées.

Désormais, le demandeur d'emploi effectue son inscription et sa demande d'allocation sur le site pole-emploi.fr.

° **Lors de son inscription**, le demandeur d'emploi peut bénéficier d'une aide s'il en éprouve le besoin.

→ via un service d'assistance en ligne et par téléphone au 3949

→ En agences pôle emploi et/ ou dans les maisons de services aux publics sur des bornes internet.

Ces bornes permettent aux demandeurs d'emploi ne disposant pas d'outils informatiques ou ayant besoin d'être aidés, d'effectuer leurs démarches avec l'assistance d'un conseiller.

Pour les demandeurs d'emploi déjà connus (précédemment inscrits), la réinscription est simplifiée, car leurs données sont déjà renseignées dans le système d'information.

→ **En effectuant sa demande d'allocation en ligne**, le demandeur d'emploi voit la liste des pièces justificatives à télécharger et bénéficie d'une information actualisée sur les justificatifs attendus. Ceux-ci sont désormais dématérialisés, le demandeur d'emploi peut les télécharger de chez lui dans son espace personnel, ou en se rendant en agence pôle emploi.

L'accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi est la priorité.

→ **Il intervient plus rapidement.** Un premier entretien permettant d'effectuer un diagnostic de la situation du demandeur d'emploi a lieu dans un délai de 2 à 4 semaines à compter de son inscription.

→ **Il est plus personnalisé tout au long du parcours du demandeur d'emploi.** Le demandeur d'emploi est suivi par un conseiller au plus tard dans les deux mois suivant son inscription. Ce conseiller reste son référent durant toute sa recherche d'emploi.

En s'inscrivant sur www.pôle-emploi.fr, le demandeur d'emploi est plus rapidement pris en charge. Le suivi démarre dans les deux semaines suivant son inscription avec pour seul objectif : un accès ou un retour plus rapide à l'emploi.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour

Utilisez
dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes

Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver

Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE....

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. GRUNBERG Yves 05.53.58.87.81
- * **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.53.24.88.91 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme HEYER Annabelle 05.53.24.32.17
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme Marie-Ange MACHOT : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux)**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

Calendrier manifestations 2016

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
26 Février	Concours de belote - Salle des Fêtes	Football club Faux
27 Février	Carnaval dans le Village	Association Parents d'élèves
12 Mars	Repas ouvert à tous - Salle des Fêtes	Les Boulistes de FAUX
19 Mars	Théâtre - Salle des Fêtes	Création et Loisirs
2 Avril	Repas des chasseurs	Amicale des Propriétaires et Chasseurs
30 Avril	Fête de l'association	Création et Loisirs
1 ^{er} Mai	Concours de pétanque - Place du Foirail	Les Boulistes de Faux
7 Mai	Concert à l'Eglise	L'Orchestre d'Harmonie
28 Mai	Repas de l'association - Salle des Fêtes	Création et Loisirs
4 Juin	Jour de Fêtes dans le village et Salle des Fêtes	GIFAAM
11 Juin	Les 2cv en Faux'lies - Salle des Fêtes	2CV en FAUX'LIES
11 Juin	Concours de pétanque - Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
16 juillet	« Les tables de la Fontaine » - Place de la Fontaine	AAM
15 Août	Fête du village - Dans le Bourg	Comité des Fêtes
15 Octobre	Repas de fin de saison - Salle des Fêtes	Les Boulistes de FAUX

C
A
R
N
A
V
A
L

LES COWBOYS



et LES INDIENS



FAUX

**Samedi 27 février
à 16h30**

Rendez-vous place de l'église



**Diverses animations
Démonstration
de country**

**Suivi d'une BOUM
pour les grands
et les petits**

Restaurations sur place



Organisé par l'Association des Parents d'Élèves de l'école de Faux

REPAS DES BOULISTES DE FAUX

Les boulistes de FAUX organisent un repas ouvert à tous

**Le 12 mars 2016 à 20 h 00
à la salle des fêtes de FAUX.**

MENU :

Assortiment de charcuterie
Confit de canard avec pommes forestières
Salade, fromage
Dessert
Café et vin compris

Prix : 18 euros / adultes
8 euros / enfants
N'oubliez pas vos couverts.

Réservations jusqu'au 2 mars 2016 inclus
05 47 77 26 70 / 05 53 24 03 93



Le 19 mars 2016 à 20 h 30
SALLE des FETES de FAUX



La troupe «LES FOLIES FALLOISES»
de CREATION et LOISIRS
donne sa première représentation

Au programme :

- La Mise en Scène de Jacques Maurin
- Le Souffleur de Jacques Maurin
- Joute Proverbiale de Jacques Houchard
- L'Avare de Molière
- Ah Les hommes d'Anny Dapray
- La Bonne de Charles Cros

Entracte

- Le Guéridon du Guéritout de Denis Cousin

Direction et adaptation Carol Warner

Réservation au 05 53 24 36 71 (H.R.)

Entrée : 5 euros

CONCOURS DE BELOTE

Salle des Fêtes de FAUX

Vendredi 26 Février 2016

A 20H30



**VIANDES
RÔTI DE BOEUF
ENTRECÔTES
VINS
Et de nombreux autres lots**

Engagement : 8 € par personne



**Pour tout renseignement :
Audrey LEGAL – 06.20.61.16.36**

LE TEMPS DES LOISIRS

C'est dans une ambiance chaleureuse et sympathique que tous les adhérents et invités se sont retrouvés dans les locaux préfabriqués, ce vendredi 22 janvier 2016, pour la traditionnelle « Galette des rois » et partager le verre de l'amitié.

Ce fût l'occasion d'échanger nos vœux pour 2016 et d'accueillir de nouveaux adhérents.

Notre association est ouverte à tous, sans condition d'âge. Nous nous retrouvons tous les vendredis pour un après-midi récréatif autour de jeux de loto, belote, rami, scrabble, selon nos envies..... A l'occasion, nous nous retrouvons pour un repas au restaurant ou une sortie sur les sites de notre belle région.

Le but est avant tout de créer du lien, de distraire et de se distraire, de permettre à ceux qui sont un peu seuls de sortir de leur isolement et de poser un regard bienveillant sur tous.

Si vous partagez ces valeurs, n'hésitez pas à nous rejoindre, même si vous ne pouvez pas être là tous les vendredis, vous serez toujours les bienvenus.

(Cotisation annuelle : 15€)

Bernadette Dorléac, Présidente
Marie-France Boisserie, Secrétaire

Exercice 2016

Janvier		8	15	22	29
Février	5	12	19	26	
Mars	4	11	18	25	
Avril	1	8	15	22	29
Mai	6	13	20	27	
Juin	3	10	17	24	
Juillet & Aout	VACANCES				
Septembre	2	9	16	23	30
Octobre	7	14	21	28	
Novembre	4		18	25	
Décembre	2	9	16	23	

LE GIFAAM



Les ateliers artistiques !

L'association propose des ateliers créatifs ouverts à tous, petits et grands, moyennant l'adhésion de 5€. Ces ateliers préparent une décoration de rue, folle, ubuesque, fantastique... pour « Jour de Fête 2016 » le 5 juin à Faux. Venez partager un moment convivial et créatif avec des professionnels bénévoles pour créer de vos 2 mains.

- Jeudi soir à partir de 19h à la bibliothèque de Faux,
- les samedis de 14h à 18h : 27 février, 12 mars, 2, 16 et 30 avril, 21 et 28 mai

Contact : Emma Bagilet 06 80 93 06 86

3 jours d'ateliers pour enfants (6 à 12 ans) : théâtre et fabrication des décors auront lieu durant les vacances de pâques pour préparer une intervention le 5 juin, renseignez vous auprès de **Nelly 07 86 37 97 78**

Le « petit bal d'hiver »

Il revient à Monsaguel, le samedi 5 mars 2016. Le groupe de musique « Tots » sera présent pour vous faire vibrer et danser.

Cette manifestation dansante est notre prélude à « Jour de Fête ». L'entrée du bal est libre, votre participation finance le festival.

A très bientôt !

L'équipe du GIFAAM

GIFAAM 2016			
	DATE	HORAIRES	LIEU
ATELIERS DU JEUDI	TOUS LES JEUDIS	à PARTIR DE 19H	BIBLIOTHÈQUE DE FAUX
ANIMATIONS DU SAMEDI	27/02/2016	14H-18H	PRÉFABRIQUÉS DE FAUX (ÉCOLES)
PETIT BAL AVEC TOTS	05/03/2016	20H30	SALLES DES FÊTES DE MONSAGUEL
ANIMATIONS DU SAMEDI	12/03/2016	14H-18H	SALLES DES FÊTES DE ST AUBIN DE LANQUAIS
ANIMATIONS DU SAMEDI	02/04/2016	14H-18H	PRÉFABRIQUÉS DE FAUX (ÉCOLES)
ANIMATIONS DU SAMEDI	16/04/2016	14H-18H	PRÉFABRIQUÉS DE FAUX (ÉCOLES)
ATELIERS ENFANTS	18 au 20/04/2016	10h 16h	Lieu à déterminer
ANIMATIONS DU SAMEDI	30/04/2016	14H-18H	PRÉFABRIQUÉS DE FAUX (ÉCOLES)
ANIMATIONS DU SAMEDI	21/05/2016	14H-18H	SALLES DES FÊTES DE ST AUBIN DE LANQUAIS
ANIMATIONS DU SAMEDI	28/05/2016	14H-18H	SALLES DES FÊTES DE ST AUBIN DE LANQUAIS
JOUR DE FÊTES	05/06/2016	10H-18H	VILLAGE DE FAUX

Eveil sonore et musical – bébés lecteurs :

tous les jeudi de 9 h 30 à 10 h 30 - salle du conseil de Saint-Aubin de Lanquais

A l'attention des parents ayant des enfants de 0 à 3 ans.

Etienne ROUX, animateur de l'atelier Eveil Sonore et Musical, le Point Lecture de Saint-Aubin de Lanquais en collaboration avec la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Dordogne et la mairie de Saint-Aubin de Lanquais vous proposent pour le 1er semestre 2016, une animation à destination des tout-petits.

Tarif : Eveil Sonore et Musical : 6 € la séance.

Bébés Lecteurs : gratuit.

Renseignements et inscriptions au 05 53 22 84 98 (de 10 h 00 à 12 h 00)



Calendrier :

<i>Eveil Sonore et Musical</i>	<i>Bébés Lecteurs</i>
<i>Vendredi 26 février 2016</i>	<i>Jeudi 11 février 2016</i>
<i>Jeudi 10 mars 2016</i>	<i>Jeudi 3 mars 2016</i>
<i>Jeudi 24 mars 2016</i>	<i>Jeudi 17 mars 2016</i>
<i>Jeudi 14 avril 2016</i>	<i>Jeudi 31 mars 2016</i>
<i>Jeudi 28 avril 2016</i>	<i>jeudi 7 avril 2016</i>
<i>Jeudi 12 mai 2016</i>	<i>Jeudi 19 mai 2016</i>
<i>Jeudi 26 mai 2016</i>	<i>Jeudi 2 juin 2016</i>
<i>Jeudi 9 juin 2016</i>	<i>Jeudi 16 juin 2016</i>
<i>Jeudi 23 juin 2016</i>	<i>Jeudi 30 juin 2016</i>

Les Aînés ruraux du canton :

Cours d'informatique à Issigeac – salle du conseil - le jeudi à 9 h 30 : 3 euros la séance.

Dictée à Beaumont – salle de la Calypso – mardi 9 février à 14 h 30.

Concours de Belote à Monsaguel – salle des fêtes – mercredi 10 février et également, belote tous les mardis après-midi à l'Oustal, 21 rue Sauveterre à Issigeac.

Assemblée générale à Monsaguel – salle des fêtes – jeudi 25 février à 9 h 30. Je vous rappelle la date de l'Assemblée Générale le 25 février 2016 à 9 h 30 à Monsaguel suivie d'un repas à la Pizzeria d'Issigeac, tour de ville. La Présidente

Menu à 22 euros : Soupe,

Salade d'œuf brouillé au foie gras,

Rôti de porc braisé, pommes de terre sarladaises,

Fromage,

Fondant au chocolat ou île flottante,

Vins, Café.

Réponse impérative avant le 21 février (par respect pour le restaurateur) . Aucune réservation ne sera acceptée après cette date. Merci de votre compréhension.

Inscriptions : Florence CASTANIER : 05 53 58 77 76

Marguerite BELEYMET : 05 53 58 73 03

Danièle GARRIGUE : 05 53 61 11 54

Appels à candidature : Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à postuler pour le conseil d'administration.

Voyages de la Fédération de Dordogne :

- ANCV Le Reverdi du 14 au 21 mai 2016,

- Andalousie du 25 mai au 1^{er} juin 2016 – 8 jours,

- Italie « Les Pouilles » du 4 au 12 septembre 2016 – 9 jours,

- Ouzbekistan le 24 septembre 2016 – 13 jours

Nous vous informerons des voyages des secteurs des Bastides et 3 vallées ainsi que les sorties d'une journée (il est vrai que c'est important, à l'heure actuelle, de se regrouper pour remplir les cars).

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ce qui change en 2016

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la collecte des déchets ménagers est réalisée par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne – SMD3 – au moyen d'une benne bi-compartmentée.

Au cours de l'année 2016, la collecte des déchets ménagers sera effectuée par l'utilisation d'une benne « robotisée ».

Pour permettre la collecte par la benne robotisée, chaque foyer sera équipé gratuitement d'un bac à couvercle noir et d'un bac à couvercle jaune (remplaçant le sac jaune)

La distribution de ces bacs sera effectuée au porte à porte par les agents du SMD3, dès qu'ils ont été livrés, ils pourront être utilisés.

**La distribution des conteneurs initialement prévue le Vendredi 22 Janvier 2016 et le Samedi 23 Janvier 2016, n'a pu être réalisée pour des raisons techniques.
Nous vous informerons dès que la livraison reprendra**

Si vous ne vous trouviez pas à votre domicile les jours de la distribution.

Un courrier a été déposé dans votre boîte aux lettres accompagné d'un questionnaire à retourner soit par mail à infocollecte@smd3.fr, soit par voie postale : SMD3 – à l'attention Emilie PONARD- 3 rue EMILE ZOLA 24100 BERGERAC, soit à compléter en direct par téléphone au 05 53 58 55 59 ou au n° vert 0 800 942 601 (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h – 13h30 à 17h et 16h00 le vendredi). Ces démarches permettront d'enregistrer les bacs qui seront par la suite livrés sans que la personne soit présente à son domicile.

Concernant les points de regroupement existants, ils seront maintenus et renforcés d'un bac à couvercle jaune pour accueillir les déchets recyclables. De nouveaux points seront créés sur les secteurs difficiles d'accès (route étroite, impossibilité de faire demi-tour, etc).

Une information en porte à porte sera aussi réalisée auprès des foyers concernés.

ZOOM sur les bacs à couvercle jaune :

- Il remplace le sac jaune.
- Il accueille les déchets recyclables, c'est-à-dire les emballages en plastique, en aluminium, en acier, en carton et les papiers, qui seront désormais à déposer « **EN VRAC** » dans ces nouveaux bacs.
- Attention** : les cartons volumineux n'y sont pas acceptés. Merci de les apporter à la déchèterie.



IMPORTANT : En Février et Mars 2016, les jours de collecte restent inchangés.
Un nouveau calendrier vous sera distribué lors de la mise en service de la benne robotisée.

RAPPEL : Le VERRE est à déposer dans les bornes à verre à votre disposition sur la commune

Vous pouvez contacter le SMD3 pour toute information supplémentaire aux coordonnées suivantes :

Service Communication et Prévention déchets au 05.53.45.65.87 ou au 06.34.17.74.32, ou par courriel : contact@smd3.fr



Les bacs actuels que vous possédez, seront récupérés dans un deuxième temps par la Commune de FAUX.

**DEMENAGEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DU
POLE ISSIGEACOIS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Depuis le lundi 18 janvier 2016, les services administratifs du pôle Issigeacois sont désormais localisés, 21 rue Sauveterre (en face de l'ancienne gendarmerie) à Issigeac.



SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif)

Les permanences du SPANC du jeudi matin seront momentanément suspendues.

Depuis le 1er Février 2016, l'adresse mail cmazaud@amodiag.com n'est plus active, pour toutes demandes veuillez vous adresser au SPANC de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord au 05.53.22.57.90

PETITES ANNONCES

Assistante maternelle

Domiciliée à Faux

Cherche bébé à garder
Tél : 06 24 40 10 55

REPAS DES ANCIENS

Lors du repas des anciens le 20 décembre 2015, plusieurs couverts ont été oubliés dans la salle des fêtes. Ceux qui sont concernés peuvent venir les réclamer à la Mairie.

MEMENTO

POMPIERS 18
SAMU 15

GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80
Permanences Lundi – Mercredi après-midi
Dimanche matin

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 Télécopie 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (Site d'Issigeac)	05.53.22.57.90
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
ECOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD (scolaire) Secrétariat ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX	05.53.24.98.46 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC - des TILLEULS - HUMPHRIES	05.53.58.60.64 05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET	05.53.74.86.58

à ISSIGEAC	06.84.36.12.83
- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.5323.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES - S. GLORIEUX à ISSIGEAC - Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES - S. POIRIER à FAUX	05.53.24.12.37 06.20.92.01.83 05.53.22.89.05 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES - M. CHAPUIS à ISSIGEAC - Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.53.61.53.00
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières http://www.bergerac.aeropor t.fr/	05.53.22.25.25

PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10
(Presbytère d'EYMET)

Une messe est célébrée chaque dimanche à 9h30 à ISSIGEAC et à 11H15 à EYMET

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en équipe avec les médecins D'EYMET ET DE SIGOULES.

En cas d'urgence, pour joindre le MEDECIN DE GARDE, un seul numéro à composer : le 15

Vous serez mis en relation avec le médecin de garde.

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

ARTISANS

DARMON Marc (Electricité générale) – Les Bénéchies, Le Roc – 06.10.02.28.39
DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45 – ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – Le bourg – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53
STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du Roc – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 gilles.durand.aumont@gmail.com
www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » - 05.53.23.40.06 ou 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 www.chateaufort.com
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHE Megane – Les Grèzes – 06.37.44.90.61
VIDOTTO Simone – Lajasse – 05.53.24.31.31

PROFESSIONS LIBÉRALES

AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après- midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30

(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96